



Remboursement achat compulsif

Par **gadbois_old**, le **24/11/2007** à **23:47**

mon ex mari a fait un achat "compulsif" chaussure pour notre fille à 159€, je ne souhaite pas en partager les frais et lui propose de les ramener au commerçant pour ce les faire rembourser. Le vendeur a t'il obligation de rembourser?r\nLes chaussures ont été acheté ce jour n'ont pas été porté et il possède tj l'emballage, c'est un magasin, une chaîne et il n'est pas indiqué article ni repris ni échangé

Par **jeetendra**, le **25/11/2007** à **07:56**

bonjours, sur le principe le commerçant n'a pas à vous rembourser mais certains le font, il s'agit d'un geste purement commercial, cordialement